

**Consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale de la Société CORTIZO**

**PLAN D'AFFICHAGE DE L'AVIS DE CONSULTATION**

-Format des panneaux : **A2**

-Couleur du fond : **vert**

-Texte en caractères noirs.

**Lieux : 6 (selon plan ci-dessous)**

**1 Route des Mauges, 100m avant le Rond-Point**

Directions « Jallais-Beaupréau-St Lézin », « Anjou Actiparc des 3 Routes Ouest ».

Au poteau du panneau routier indiquant le carrefour à 100m.

**2 Croisement rue de Bruxelles, rue de Strasbourg**

Directions « St Lézin-Chalonnes-Jallais-Beaupréau-Chemillé-Angers »

Au poteau du panneau routier indiquant le carrefour

(Devant Anjou Béton- Courant).

**3 Rue de Strasbourg à l'entrée du site**

A droite du portail d'entrée, sur le grillage, à côté du panneau « Accès sur le site »

**4 Croisement rue de Strasbourg et rue de Bruxelles**

Sur le grillage de Cortizo Recycling, près de la borne à incendie.

**5 Angle rue de Strasbourg et chemin gravillonné après Cortizo Recycling**

Sur le grillage dans l'angle.

**6 Rue de Bruxelles à l'angle Est de la parcelle prévue pour l'extension (voir photo ci-après)**

Au poteau d'éclairage public, en face de l'entrée du site.



## Plan d'affichage



© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](https://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude :

0° 43' 47" W

Latitude :

47° 14' 08" N



Secrétariat général  
Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (L. 181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

### PROJET D'EXTENSION D'UNE UNITE DE PRODUCTION A CHEMILLE EN ANJOU

**Objet de la consultation :** demande d'autorisation environnementale, déposée par la société CORTIZO FRANCE pour un projet d'extension d'une usine de fabrication de profilés en aluminium et à la création d'une unité de traitement de déchets non dangereux. Ce projet étant soumis à évaluation environnementale, l'étude d'impact et son résumé non technique figurent au dossier mis à la consultation du public.

Période de la consultation et de la mise à disposition du dossier : **du lundi 17 novembre 2025 à 9h au lundi 16 février 2026 à 17h** ;

Pendant la durée de la consultation, le dossier de demande d'autorisation environnementale (certaines pièces et/ou avis seront mis en ligne au cours de la consultation dont l'avis de l'autorité environnementale) est consultable :

- sur le site Internet dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/6808/> également accessible depuis le site Internet des services de l'Etat en Maine-et-Loire ([www.mainet-loire.gouv.fr](http://www.mainet-loire.gouv.fr))
- sur support papier, après demande présentée sur place en préfecture (DCPPAT/BPEF – Place Michel Debré – 49934 ANGERS CEDEX 9) au plus tard le quatrième jour ouvré précédent l'expiration du délai de la présente consultation, selon les modalités prévues à l'article D. 123-46-2 du code de l'environnement.
- Pendant la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le registre numérique dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6808/>
- par courrier électronique à l'adresse : [pref-engcpub-cortizo@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-engcpub-cortizo@maine-et-loire.gouv.fr)
- par courrier postal en mairie de Chemillé en Anjou (5 rue de l'Arzillé – 49120 Chemillé en Anjou), à l'attention de M. Bernard BEAUPERE, inspecteur d'académie en retraite, désigné commissaire-enquêteur ;
- lors des réunions publiques et permanences organisées par le commissaire-enquêteur ;

Le commissaire-enquêteur organise, avec la participation du pétitionnaire, une réunion publique en début de consultation, le vendredi 28 novembre 2025 à 17h en Salle des Conseils, 5 rue de l'Arzillé à Chemillé en Anjou, et une réunion publique en fin de consultation, le jeudi 5 février 2026 à 17h en salle des Conseils, 5 rue de l'Arzillé à Chemillé en Anjou ;

Permanences du commissaire-enquêteur en mairie de Chemillé en Anjou (5, rue de l'Arzillé – 49120 Chemillé en Anjou) :

- mercredi 17 décembre 2025 de 9h à 12h
- vendredi 16 janvier 2026 de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront rendus publics sur le site internet de la consultation au plus tard à la date de la publication de la décision.  
Coordonnées de l'autorité compétente pour prendre la décision et auprès de laquelle il est possible d'obtenir des précisions sur les conditions dans lesquelles les observations et propositions peuvent être émises : Préfet de Maine-et-Loire – DCPPAT/BPEF – Place Michel Debré – 49934 ANGERS CEDEX 9 ou [pref-icpe-consultation-du-public@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:icpe-consultation-du-public@maine-et-loire.gouv.fr)

Type de décision susceptible d'intervenir en fin de procédure : décision d'autorisation, le cas échéant assortie de prescriptions, ou décision de refus.  
Coordonnées du pétitionnaire auprès duquel il est possible d'obtenir des renseignements complémentaires : Mme Eva Bellvert Daherion – [preventionfrance@cortizo.com](mailto:preventionfrance@cortizo.com)